

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie: cas de la wilaya de Bejaia.

Par : **Dr. Tayeb CHABI**
Maître de conférence « B », vice Doyen chargé de la pédagogie
Faculté des sciences économiques, Université A.Mira de Bejaïa

|

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie : cas de la wilaya de Bejaïa.

Par : **Dr. Tayeb CHABI**
Maître de conférence « B », vice Doyen chargé de la pédagogie
Faculté des sciences économiques, Université A.Mira de Bejaïa

Mots clés :

critères, scénarios, actions, dispositifs, emploi, modèle.

Code Gel :

C02, C38, C41 et D73.

Résumé :

L'objet de la présente recherche consiste à étudier l'impact des dispositifs¹ dans la création de l'emploi dans la wilaya de Bejaïa en Algérie, conformément au modèle «Multipol: Multicritère et Politique». Un questionnaire a été élaboré en deux parties, la première est consacrée à la formulation du modèle (identification des relations entre les variables du modèle) telles que : les actions, les critères et les scénarios ainsi que les dispositifs d'emploi, la deuxième détermine les degrés de réalisation des variables identifiées.

Les résultats de l'enquête ont permis de construire les matrices d'évaluation des dispositifs en fonction des critères ainsi que la visualisation des résultats sur des graphes et des plans de proximité. Ce qui permet d'analyser les actions en fonction des dispositifs, les scénarios des différents dispositifs ainsi que leurs perspectives d'emploi au niveau de la wilaya de Bejaïa.

التقييم الكمي لنصوص التشغيل في الجزائر : حالة ولاية بجاية

كلمات مفتاح: معيار، نصوص، التشغيل، نموذج

1 ANSEJ: Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, CNAC: Caisse Nationale d'assurance chômage; ANGEM: Agence Nationale de gestion du micro crédit; ANEM : Agence Nationale de l'Emploi.

الملخص

يتلخص موضوع هذه الدراسة في محاولة إظهار أثر نصوص التشغيل في خلق فرص العمل على مستوى ولاية بجاية. ولهذا قمنا بصياغة استجواب يتكون من جزئين، يتناول الجزء الأول تحديد متغيرات النموذج (Multipol)، تقييم علاقة بين المتغيرات في الجزء الثاني. كما قمنا بعرض نتائج على الأشكال البيانية، واستخلاصنا من خلالها النصوص الفعالة في خلق مناصب العمل، وكما وضعنا بعض التوصيات لنجاح سياسة التشغيل في الولاية المعنية.

EVALUATION MULTIPLY CRITERIA THE DEVICE OF JOB IN ALGERIA: CASE IN THE CITY OF BEJAIA

Mots clés :

critéria, scénarios, shars, devic, job, model.

Code Gel :

C02, C38, C41 et D73.

Summary:

The purpose of this research is to study the impact of job features in the creation of employment in the city of Bejaia in Algeria. To do this, we developed a questionnaire. We visualized the results on graphs and plans for nearby, analyze and select the best device in relation to criteria established by our survey using «Multipol» method.

Introduction :

L'Algérie se trouve, depuis des années, confronté à une crise économique se traduisant par son incapacité à créer de l'emploi, le licenciement des ouvriers et une chute du taux de croissance économique jamais connue jusque là. Ainsi le chômage est devenu un défi majeur auquel nous devons faire face, en particulier celui de la tranche des jeunes qui représente 70% de la population totale. DUTHIL G, (1994)²

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont été obligés de mettre en place un certain nombre de dispositifs³ d'emploi pour répondre à la demande d'emploi de plus en plus accrue chez les jeunes. BELLIER. S (2000)⁴.

2 DUTHIL G, (1994) : *Économie de l'emploi et de chômage* Ed : Ellipses Paris. P25

3 [http://www. Algerie-dz.com](http://www.Algerie-dz.com), 02 Mai 2004. *Les méthodes utilisées pour résoudre le chômage en Algérie*.

4 BELLIER S (2000) : *compétences en action*, Ed : liaison Paris. P27

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie

Le premier dispositif s'est traduit par la mise en place de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi aux Jeunes. ANSEJ (2008)⁵. En fait, ce dispositif repose sur le soutien des jeunes chômeurs à la création d'activité, répondant aux critères d'âge (entre 19 et 35 ans), de qualification et d'apport personnel pour le lancement de micro entreprises.

Ensuite pour compléter le dispositif ANSEJ, un deuxième dispositif a été lancé en favorisant la création des activités pour les chômeurs âgés de 35 à 50 ans, soutenu et accompagné par la caisse nationale d'assurance chômage CNAC, (2006)⁶. Ce dispositif octroie des avantages pour des investissements ne dépassant pas le montant de cinq millions de dinars.

Le troisième dispositif, représenté par le micro crédit, est géré, par l'agence Nationale de gestion du micro crédit ANGEM⁷. Elle représente un autre avantage pour lutter contre le chômage, en favorisant la stabilisation des populations rurales, en développant à leur niveau, des activités de production des biens et des services génératrices d'emploi et de revenu.

Le quatrième dispositif d'emploi est destiné aux sans-emploi diplômés, répartis en trois catégories à travers le territoire national:

La première est dénommée Contrat d'insertion des diplômés (CID) qui comporte l'ensemble des jeunes universitaires et techniciens supérieurs sans emploi. Ce contrat est passé entre l'Agence Nationale de l'Emploi ANEM, (2010)⁸ et l'employeur pour une durée de trois (03) années. L'Etat se charge de financer le poste d'emploi à hauteur de 40%, les 60% restant du salaire seront versés par l'employeur. A la fin du contrat, l'employeur procédera au recrutement définitif de l'employé.

La deuxième catégorie de chômeurs concerne les jeunes sortant du cycle secondaire, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage. Dénommé Contrat d'insertion professionnelle (CIP), sa durée est fixée à deux (02) années. Les montants de l'aide de l'Etat sont les mêmes que ceux appliqués pour la première catégorie.

La troisième catégorie de chômeurs, elle concerne les demandeurs d'emploi sans formation ni qualification. Ils exerceront dans le cadre d'un Contrat de formation insertion (CFI).

Malgré la multiplication des dispositifs d'aide à la création d'emploi et les avantages accordés sur les exonérations fiscales, réduction des taxes et le financement des frais des entreprises défailtantes; la problématique du chômage

5 <http://www.ansej.org.dz>

6 <http://www.cnac.dz>

7 <http://www.angem.dz>

8 <http://www.Anem.org.dz>

en Algérie demeure une équation complexe à plusieurs variables. ANSEJ (2010)⁹.

Dans cette situation, plusieurs acteurs sont sollicités en premier lieu l'Etat. Adair, P. (2002).¹⁰ Toutefois, les dispositifs instaurés afin de contribuer à la résorption du chômage ne sauraient prouver leur efficacité si les autres acteurs concernés ne jouent pas le jeu.

Afin d'assimiler l'analyse et l'appréciation du mode de fonctionnement et du niveau d'efficacité des dispositifs d'emploi gérés par (ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANEM), nous allons faire recours à la méthode MULTIPOL (progiciel de prospective) reconnue comme une méthode d'analyse multicritère. GODET. M, (2001)¹¹

Cette méthode permet de comparer les différentes actions ou solutions au problème d'emploi, en fonction des critères et des politiques (dispositifs) multiples. L'objectif de ce modèle est de fournir une aide à la prise de décision en construisant une grille d'analyse simple et évolutive des différentes actions ou solutions qui s'offrent aux décideurs. GODET M., (2001)¹².

1) Dispositifs d'emploi :

Pour effectuer cette analyse, nous étudions quatre dispositifs principaux en l'occurrence: l'ANSEJ, CNAC, l'ANGEM et l'ANEM.

1.1) l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ, est créée le 24 juillet 1996 Ordonnance, n° 96/14 juillet (1996)¹³. Elle a pour but d'aider les jeunes à la création de micro-entreprises et la formation en appui à la création d'activités. Son objectif est d'assister les jeunes promoteurs dans leurs démarches auprès des institutions et des organisations concernées par la réalisation des investissements. De soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs tout au long de la mise en œuvre de leurs projets afin d'assurer le suivi des investissements en veillant au respect de l'engagement liant le jeune promoteur.

La micro-entreprise est considérée comme la forme la plus recommandée pour animer et dynamiser le tissu économique local puisqu'elle permet de promouvoir l'esprit d'initiative et de l'entrepreneuriat et de créer des emplois.

9 [http://www. Anseg.org.dz](http://www.Anseg.org.dz)

10 **Adair, P. (2002)** : L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail', Cahiers du GRATICE, Paris P 95-126.

11 **GODET M, (2001)** : Manuel de prospective stratégique, Ed : Dunod, Paris.

12 GODET M., (2001) : Op cité. P89

13 Ordonnance N° 96-14 du 24 juillet 1996.

Le financement des projets de création de micro-entreprises est assuré par: le ou les jeunes promoteurs, le fonds ANSEJ et la banque. L'apport de chacun varie selon le type de financement: financement mixte entre l'ANSEJ et les promoteurs ou triangulaire entre les banques, l'ANSEJ et les promoteurs.

Les catégories des jeunes concernées par le dispositif doivent satisfaire quatre conditions ANSEJ (2009)¹⁴ :

- Être âgé de 19 à 35 ans et exceptionnellement à 40 ans, si l'activité crée trois emplois permanents.
- Ne pas occuper un emploi rémunéré.
- Posséder une qualification et /ou un savoir faire.
- Fournir un apport personnel sous forme de fonds propres variables en fonction du montant de l'investissement projeté.

1.2) Caisse nationale d'assurances chômage (CNAC: dispositif de 35 à 50 ans):

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la caisse nationale d'assurance chômage CNAC (2009)¹⁵ s'est vue confiée par les pouvoirs publics, vers la fin de l'année 2003. Sa mission consiste en la mise en place et la gestion du dispositif pour la création de l'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans. L'objectif est de répondre aux aspirations d'une tranche de la population relativement importante et qui ne pouvait prétendre par le passé investir la sphère de l'entrepreneuriat.

Le montant des investissements est plafonné à un milliard de centimes. La structure de financement est triangulaire et se compose d'un apport en numéraire ou en nature du chômeur promoteur, d'un prêt non rémunéré (sans intérêt) consenti par la CNAC et d'un crédit octroyé par la banque avec des taux bonifiés, suivant le montant de l'investissement.

Qui peut bénéficier de ce dispositif? Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Âgée de 35 à 50 ans, résident en Algérie, inscrite auprès des services de l'agence nationale de l'emploi depuis au moins 6 mois comme demandeur d'emploi ou allocataire de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).
- Qui n'occupe pas un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide, n'ayant pas bénéficié auparavant d'une aide publique au titre de la création d'activité et jouissant d'une qualification professionnelle et/ou possédant un savoir - faire en rapport avec l'activité envisagée.
- Ne pas avoir exercé une activité pour son propre compte depuis au moins 12 mois; pouvant mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet.

¹⁴ [http://www. Ansej.org-dz](http://www.Ansej.org-dz).

¹⁵ [http:// www.CNAC.dz](http://www.CNAC.dz).

1.3) L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM):

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, créée par le décret exécutif N°: 04-14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage visant le développement des capacités individuelles des personnes, à s'auto prendre en charge, en créant leurs propres activités ANGEM (2010)¹⁶

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre le chômage et la précarité dans les zones rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et les métiers, en particulier chez la population féminine. La stabilisation des populations rurales dans ces zones par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus.

Sa mission est de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités. Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence. Assister les bénéficiaires du micro crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

Le Micro Crédit est un prêt remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans). Il permet l'achat d'un petit équipement et les matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier. Deux types de financement: mixte et triangulaire. Le financement mixte entre le promoteur et l'ANGEM par le prêt non rémunéré (PNR), ANEM, (2009)¹⁷ lorsque le coût du projet est inférieur à 30.000,00DA. Lorsque le coût du projet estimé entre 100.000,00DA à 400.000,00DA, le financement est triangulaire, il est constitué de l'apport personnel à 05% maximum, du PNR à 25% maximum et de CMT à 70% maximum.

Les catégories des jeunes concernés par le dispositif doivent satisfaire quatre conditions

- Etre âgé de 18 ans et plus.
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir-faire ou une qualification avérée en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- Mobiliser un apport personnel de 3 à 5% du coût global de l'activité, selon les cas.

16 <http://www.ANSEG.dz>, Banque de développement local, crédit micro-entreprise, consulté 20/06/2010.

17 <http://www.anem.dz>

1.4) L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) :

Un nouveau dispositif vient d'être mis en place avec un plan de recrutement visant à résorber la crise du chômage, il est destiné aux diplômés sans-emploi répartis en trois catégories, à travers le territoire national ANEM (2009)¹⁸.

En premier lieu, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs issus des établissements nationaux des formations professionnelles, un dispositif dénommé Contrat d'Insertion des Diplômés (CID) leur est destiné, sa durée est fixée à 02 années.

En second lieu, les jeunes sortant de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle ou ayant suivi un stage d'apprentissage. Cette deuxième catégorie de chômeurs dénommé Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP), sa durée est fixée à deux (02) années.

Et enfin, la troisième catégorie de chômeurs, concerne les demandeurs d'emploi sans formation ni qualification. Ils exerceront dans le cadre d'un Contrat de Formation Insertion (CFI).

La durée du contrat d'insertion est fixée à une année renouvelable dans le secteur économique, une année renouvelable une seule fois à la demande de l'employeur dans le secteur des institutions et administrations publiques et, selon la durée du chantier, une année renouvelable auprès des maîtres artisans.

Le contrat d'insertion sera passé entre l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et l'employeur. Pour l'insertion d'un jeune diplômé d'une durée de trois (03) années, l'Etat se charge de financer 40% du poste d'emploi créé, les 60% restant du salaire seront versés par l'employeur. Si le poste d'emploi nécessite un salaire de 30.000DA, l'Etat se doit de payer au maximum 12.000DA quel que soit le montant du poste d'emploi, la différence sera assumée par l'employeur, ce salaire est valable pendant une année. A partir de la deuxième année, l'Etat donnera 10.000DA du salaire. A la troisième année, cette aide diminuera jusqu'à 8000DA. À la fin du contrat, l'employeur procédera au recrutement définitif de l'employé.

Trois organismes sont chargés de l'application du présent dispositif: les directions régionales de l'emploi, les inspections du travail ainsi que l'Agence nationale de l'emploi. Les montants de l'aide de l'Etat sont les mêmes que ceux appliqués pour la première catégorie.

En matière de placements, les bénéficiaires des CID et des CIP sont orientés vers des entreprises publiques et privées et des institutions et administrations publiques. Quant à la 3ème catégorie « CFI », elle est placée soit dans des chantiers de travaux divers initiés par les collectivités locales ou par différents secteurs d'activité, soit en formation auprès des maîtres artisans.

¹⁸ <http://www.anem.dz>

2) La méthode MULTIPOL:

Comme toute méthode multicritère, la méthode Multipol (Multicritère et Politique) vise à comparer les différentes actions ou solutions à un problème en fonction de critères et de politiques (dispositifs) multiples GODET M., CHAPUY P., COMYN G. (1995)¹⁹. Cette méthode est la plus simple des techniques multicritères, mais non la moins utile. Elle repose sur l'évaluation des actions par l'intermédiaire d'une moyenne pondérée, comme l'évaluation des élèves d'une classe qui se fait selon des matières affectées des coefficients MARTINO J. P., (1993)²⁰.

On retrouve dans cette méthode les phases classiques d'une approche multicritère : le recensement des actions possibles, l'analyse des conséquences, l'élaboration de critères, l'évaluation des actions, la définition de politiques (dispositifs) et le classement des actions.

L'originalité de cette méthode vient de sa simplicité et de sa souplesse d'utilisation. Ainsi, dans cette techniques, chaque action est évaluée au regard de chaque critère au moyen d'une échelle simple de notation. GODET M., CHAPUY P., COMYN G. (1995)²¹. Cette évaluation est obtenue par l'intermédiaire de questionnaires ou de réunions d'experts, la recherche du consensus étant nécessaire.

Par ailleurs, le jugement porté sur les actions ne s'effectue pas de façon uniforme : il s'agit de tenir compte des différents contextes liés à l'objectif de l'étude SAINT-PAUL R., TENIÈRE-BUCHOT P.F. (1974)²².

Une politique est un jeu de poids accordé aux critères qui traduit l'un de ces contextes. Ces jeux de poids de critères pourront ainsi correspondre à différents systèmes de valeurs des acteurs de la décision, à des options stratégiques non arrêtées, ou encore à des scénarios multiples et aux évaluations incluant le facteur temps. ZWICKY F., WILSON A. (1967)²³.

La prise en compte du risque relatif à l'incertitude ou à des hypothèses conflictuelles, s'effectue au moyen d'un plan de stabilité des classements des actions à partir de la moyenne et de l'écart-type des scores moyens obtenus pour chaque dispositif. VINCKE. P., (1989)²⁴. On peut ainsi tester la consistance des résultats de chaque action. Une action avec une moyenne élevée et un fort écart-type peut ainsi être considérées comme un risque.

19 GODET M., CHAPUY P., COMYN G. (1995): Scénarios globaux à l'horizon 2000, Travaux et Recherches de Prospective, n°1.P3-55

20 MARTINO J. P., (1993): Technological forecasting for decision making, McGraw Hill, P85

21 GODET M., CHAPUY P., COMYN G. (1995) : Op cite.

22 SAINT-PAUL R., TENIÈRE-BUCHOT P.F. (1974)., Innovation et évaluation technologique, Entreprise moderne d'Édition, Paris, P138

23 ZWICKY F., WILSON A. (1967):, New Methods of Thought and Procedure: Contributions to the Symposium on Methodologies, Springer: Berlin, 1967.P14-26

24 VINCKE P., (1989) : L'aide multicritère à la décision, Editions de l'Université de Bruxelles .p24

La procédure de ce modèle est d'attribuer un score moyen aux actions pour chaque dispositif. Elle nous permet ainsi de calculer un tableau des profils des classements, comparant les actions en fonction des politiques mises en œuvre (dispositifs) Raynard-Alain Thiétart, Jean-Marc Xuereb, (2005)²⁵.

2.1) Construction du modèle MULTIPOL :

L'analyse multicritère sera utilisée pour identifier le meilleur dispositif d'emploi parmi les divers dispositifs mis en place. Pour ce la le travail a d'abord consisté en une étude quantitative ayant pour objet un échantillon d'organisme de création d'emploi. Cette étude a pour objet de recueillir les divers avis ou interprétation des différents responsables relativement aux critères ci-dessous, les scénarios ainsi que les actions. Notons que tous les points de vues exprimés compte tous les points de vue exprimés par les différents responsables des divers organismes de création d'emploi sont pris en compte et ce, dans le but de former un ensemble cohérent des critères, des actions et des scénarios afin d'aboutir à des résultats plausibles.

La construction du modèle est composée de plusieurs étapes ROY. B, (1985)²⁶:

A) La première étape²⁷: consiste à définir les variables du modèle, déterminer la liste des critères, la liste des actions, des dispositifs et des scénarios.

A.1) Les dispositifs d'emploi désignés par l'enquête:

Pour pouvoir effectuer cette étude, un échantillon de dispositifs de création d'emploi a été consulté. Ces dispositifs constituent les organismes de création d'emploi de la willaya de Bejaïa illustrés ci-dessous:

- **Dispositif(D1)**: Agence Nationale de Soutient à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ);
- **D2** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) ;
- **D3** : Agence Nationale de Gestion de Micro-Crédits (ANGEM) ;
- **D4** : Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

A.2) Les critères : Après exploitation des résultats de l'enquête qualitative, un ensemble de critères explicatifs et caractérisant le fonctionnement des différents dispositifs et leurs rôles dans la création de l'emploi a été retenu. Ces critères sont :

- **Critère (C1)** : Age ;

25 **Raynard-Alain Thiétart, Jean-Marc Xuereb, (2005)** : Stratégies : concepts, méthodes mise en œuvre, éd : Dunod Paris. 108-187

26 **ROY B. (1985)** :, Méthodologie multicritère d'aide à la décision, Ed : Economica, Paris

27 Voir Annexe, Pages 22-23.

- **C2** : Type de financement,
- **C3** : Secteur d'activité;
- **C4** : Type d'emploi créé;
- **C5**: Capacité de remboursement des crédits;
- **C6** : Durabilité des projets et des emplois créés;
- **C7** : Nombre d'emplois créés et des projets financés.

A.3) Les actions : représentent les initiatives à prendre en considération par les organismes d'emploi pour réussir la meilleure application des dispositifs.

- **A1**: Accompagnement des jeunes chômeurs dans la création de l'emploi et vulgarisation des dispositifs.
- **A2**: Organiser des formations et des journées d'étude pour les entrepreneures.
- **A3**: Création d'un Fond de garantie des crédits.
- **A4**: Création d'un réseau d'assistance managériale et donner une viabilité économique au projet.
- **A5**: Assurer le suivi après la création de l'emploi.

A.4) La liste des scénarios :

Afin de tenir compte du facteur temps, la méthode prévoit la formulation des scénarios d'évolution du contexte ou de l'environnement de l'étude. Ainsi des macros hypothèses portant sur l'emploi ont été formulées. D'une manière synthétique et sur la base de ce qui a été élaboré quatre grandes familles de scénarios :

- **Premier scénario(S1)**: Porte sur l'orientation des jeunes chômeurs à la création de leurs propres emplois : le choix du secteur d'activité, l'étude et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation du projet d'investissement.
- **Deuxième scénario(S2)**: Porte sur l'aide de l'Etat aux entreprises pour créer des nouveaux emplois.
- **Troisième scénario(S3)**: concerne l'accélération du processus de l'étude des dossiers de différents processus de création des postes de travail. L'objectif étant de réduire les délais d'attente et de faciliter la tâche aux jeunes présentant des projets crédibles en matière notamment de création de micro entreprises.
- **Quatrième scénario(S4)**: relatif à la décentralisation du pouvoir de décision en matière d'accès aux crédits bancaires vers les autorités locales.

B) La deuxième étape²⁸: Cette seconde phase consiste en la formulation d'un questionnaire qui permettant l'évaluation des relations interactions entre les différentes variables du modèle précédemment identifiées. Il s'agit notamment de l'évaluation :

1. Des actions en fonction des critères,
2. Des dispositifs en fonction des critères,
3. Des scénarios en fonction des critères.

Après exploitation des données contenues dans les questionnaires adressés aux différents organismes de création de l'emploi au niveau de la wilaya de Bejaia. Les résultats obtenus sont :

1) Évaluation des actions en fonction des critères : L'évaluation des actions en fonction des critères s'effectue à l'aide des valeurs allant de 0 à 20.²⁹

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
A1	19	10	14	5	20	10	6
A2	5	20	10	8	19	17	14
A3	4	10	20	5	10	5	20
A4	10	12	15	5	17	10	18
A5	10	18	10	5	19	15	19

2) Evaluation des dispositifs en fonction des critères

La matrice d'évaluation des dispositifs en fonction des critères, permet de définir des notes pour chaque dispositif, en fonction de chaque critère défini³⁰. La somme des lignes de cette matrice doit être égale à 100. Les différentes valeurs affectées aux critères suivant les dispositifs vont servir de pondération pour l'évaluation des actions.

	Total	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
D1	100	40	10	5	5	10	20	10
D2	100	30	10	15	5	15	10	15
D3	100	40	30	5	4	6	4	11
D4	100	5	15	20	10	15	20	15

Les valeurs de la matrice correspondent à l'évaluation des politiques en fonction des critères. Comme il s'agit d'un jeu de poids de critères, la somme en ligne est égale à 100.

28 Voir Annexe, Pages13-14.

29 Voir Annexe, Pages13-14.

30 Voir Annexe, Pages13-14.

3) Evaluation des scénarios en fonction des critères :

La matrice d'évaluation des scénarios en fonction des critères permet de définir des jeux de poids de critères, pour chaque scénario³¹, en fonction de chaque critère défini. La somme des lignes de cette matrice doit être égale à 100. Les différentes valeurs affectées aux critères suivant les scénarios vont servir de pondération pour l'évaluation des politiques.

	Total	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
S1	100	30	10	20	5	5	10	20
S2	100	5	30	10	15	5	5	30
S3	100	5	10	20	30	10	5	20
S4	100	10	5	30	20	5	10	20

Les valeurs de la matrice correspondent à l'évaluation des scénarios en fonction des critères. Comme il s'agit d'un jeu de poids de critères, la somme en ligne est égale à 100.

II) Visualisation et interprétation des résultats du modèle :

Dans cette étape les résultats sont visualisés sous forme des graphes, des plans et des tableaux qui permettent une représentation spatiale des résultats afin de sélectionner le meilleur dispositif par rapport aux critères arrêtés par l'enquête. Cette étape contient le score des actions en fonction des politiques, c'est-à-dire les notes affectées aux actions suivant les critères, pondérées par les jeux de poids de critères des dispositifs.

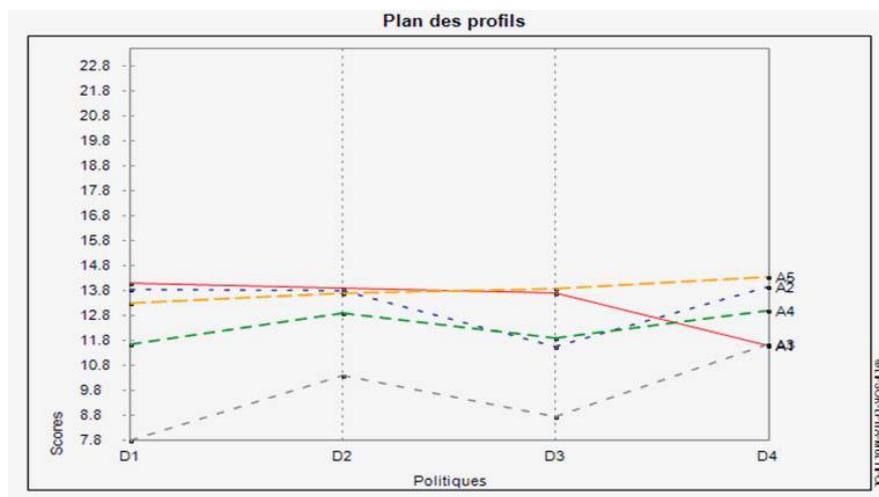
B) Etude des actions en fonction des dispositifs :

1) Plan des profits :

Le graphe ci-dessous nous permet de visualiser pour chaque action, le score obtenu par politique (dispositif). Il correspond à la matrice d'évaluation des actions en fonction des dispositifs

³¹ Voir Annexe, Pages13-14.

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie



On remarque dans le graphe ci-dessus que **la l'action (A1** : accompagnement des jeunes chômeurs dans la création de l'emploi et vulgarisation des dispositifs) est très importante dans les dispositifs de création d'activité (ANSEJ, CNAC et ENGEM), moins importante dans le dispositif d'orientation et d'insertion des diplômés (ANEM). Ceci est dû selon les promoteurs à la complexité du processus de création de micro-entreprise à savoir le choix du secteur d'activité, la mise en œuvre adéquate des moyens de production ainsi que la mesure de sa réussite sur le marché MEIGNANT, A (2000)³².

La deuxième action (A2 : il s'agit d'organiser des formations pour les promoteurs et des journées d'étude pour les entreprises) est importante dans les dispositifs (D1, D2 et D4), moins importante pour (D3). L'importance de cette action dans les trois dispositifs consiste à améliorer le pré requis des managers créateurs d'entreprises pour qu'ils puissent effectuer des choix rationnels et opportuns des investissements pour ce qui concerne l'ANSEJ et la CNAC, d'expliquer le dispositif d'emploi et ses perspectives pour les employés dans le cadre de l'ANEM. Ceci est dû à l'absence d'une formation préalable au profit des promoteurs avant le lancement du projet.

La troisième action (A3 : création d'un réseau d'assistance managériale), cette action est relativement importante dans les deux dispositifs (D2 et D4). En effet, pour encourager l'emploi par le dispositif (CNAC), il faut guider et assister le fonctionnement des emplois créés dans le but d'assurer leur durabilité. De même, le suivi des emplois créés dans le cadre des contrats d'insertion des diplômés est indispensable pour une période de 03 années, le temps de garantir le recrutement définitif.

32 MEIGNANT, A (2000) : Déployer la stratégie Ed : liaison Paris P447

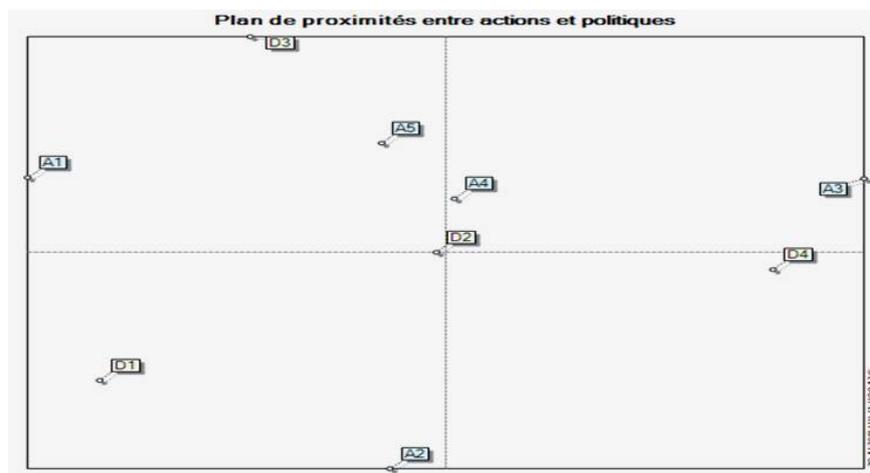
La quatrième action (A4 : création d'un fond de garantie), cette action est l'une des mesures les plus importantes, sachant que les banques ne sont pas en mesure, à elle seules à financer les projets dans l'industrie dont le retour sur investissement est très long (investissement à risque), malgré l'attribution de certificat d'exigibilité par l'organisme d'emploi. Elles préfèrent financer les projets sans risques et à une rentabilité immédiate, comme dans le secteur des services notamment le transport d'où la saturation de ce dernier. Donc, la création d'un fond de garantie permet de remédier à cette situation, elle vise essentiellement à couvrir les frais des entreprises défaillantes, de contribuer à la réussite des projets et à la durabilité des emplois créés.

De plus, les responsables des organismes d'emplois se plaignent du blocage des crédits, de la lenteur administrative et de la bureaucratie au niveau des banques. La majorité des projets n'aboutissent pas à cause de ces obstacles, remettant ainsi en cause la crédibilité de ces institutions dans l'absorption du chômage en Algérie.

L'action (A5 : Assurer le suivi après la création de l'emploi) est importante pour l'ensemble des dispositifs.

2) Plan de proximités entre actions et dispositifs :

Ce plan est déterminé via un calcul d'AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) qui est effectué à partir de la matrice d'évaluation des actions en fonction des dispositifs.



Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie

On constate sur le plan des proximités ci-dessus que le deuxième dispositif (D2) est proche des deux actions (A5 et A4). Donc, la réussite du dispositif (CNAC) exige la création d'un réseau d'assistance managériale et d'assurer le suivi après la création de l'emploi par l'organisme d'emploi pour jeunes promoteurs âgés plus de 35 ans. Ceci est dû à l'insuffisance, et parfois à l'absence de formation des promoteurs sur la gestion des entreprises. De ce fait, ce dispositif nécessite l'intégration dans son fonctionnement et la mise en place des programmes de formation relatifs aux stratégies managériales axées autour de l'organisation et la gestion des entreprises.

On remarque que le dispositif « D1 : ANSEJ » est relativement influencé par deux actions (A1 et A2). En effet, la durabilité des projets créés par ce dispositif nécessite le suivi par la direction de l'ANSEJ, pour expliquer l'amélioration du dispositif d'emploi, financer l'extension de leur activité et remédier aux difficultés de leurs micro entreprises dans le but de créer plus de postes d'emploi.

Suivant le plan des proximités, l'organisation de formations pour les promoteurs âgés de moins de 35 ans est plus qu'indispensable BRUSA, (B 1999)³³. De même, les améliorations du dispositif ANSEJ indiquent que, tout employeur, qui engage des actions de formation ou de perfectionnement de ses travailleurs, est exonéré de la cotisation globale (part patronale et part ouvrière). Cette cotisation globale de sécurité sociale sera, alors, prise en charge pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois. De plus, l'employeur bénéficiera d'un versement mensuel de 1 000 DA par travailleur s'il œuvre à la formation et au perfectionnement de ses employés.

Le quatrième dispositif (D4 : ANEM) est proche de la troisième action (A3) sur la création d'un fond de garantie des crédits. L'objectif est d'encourager la création de l'emploi par les entreprises déjà créées et pour couvrir les frais des entreprises défaillantes. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la promotion de l'emploi, notamment par le biais de l'institution des subventions salariales, en plus des allègements des différentes charges fiscales et parafiscales en faveur des employeurs créateurs de l'emploi.

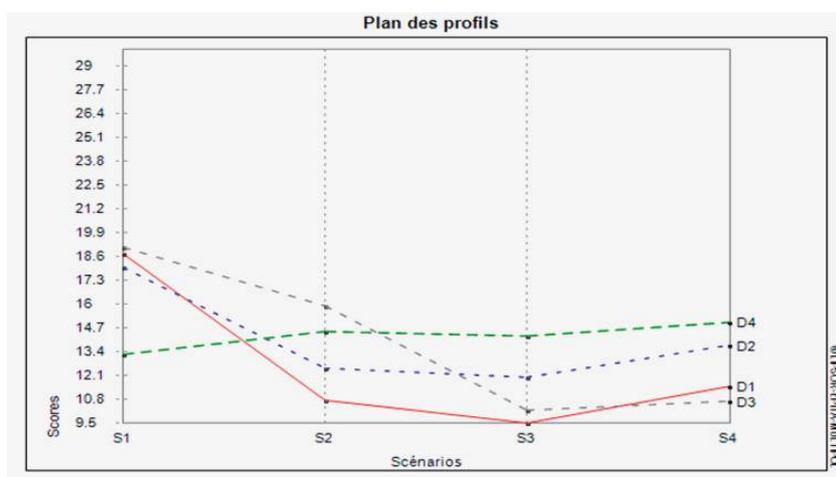
Selon le graphe ci-dessus, l'ensemble des actions exercent des influences très importantes sur les dispositifs d'emploi. En effet, ces actions sont déterminantes dans la réussite des dispositifs d'emploi. Elles apportent des solutions efficaces à la mise en œuvre de ces dispositifs.

33 BRUSA, B (1999) : Réussir le détachement externe des cadres Ed, liaisons Paris, P15-21

C) Etude des dispositifs en fonction des scénarios :

1) Plan des profits :

Le graphe ci-dessous nous permet de visualiser pour chaque politique, le score obtenu par scénario. Il correspond à la matrice d'évaluation des politiques en fonction des scénarios



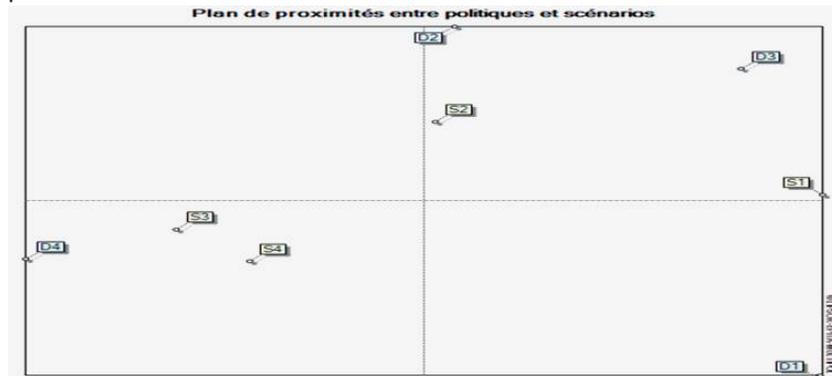
Le graphe ci-dessus montre que le premier scénario est indispensable à la réalisation des trois premiers dispositifs (D1, D2 et D3). Ce scénario consiste à orienter les jeunes chômeurs dans la création de leurs propres emplois. En effet, par manque de formation et de savoir faire, certains demandeurs d'emploi cherchent une occupation temporaire, car, ils ne s'impliquent pas dans la création d'un emploi durable. De ce fait, la création de l'emploi par les dispositifs précédents nécessite des orientations de la part des organismes d'emploi, en particulier sur le choix du secteur d'activité, la faisabilité de la création des emplois et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation du projet d'investissement.

Suivant les organismes d'emploi, ces dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) réalisent relativement les attentes de certains jeunes chômeurs par la création de leur propre entreprise. Sachant que certains promoteurs auraient réussi à créer, à leur tour, de nouveaux postes d'emploi.

On constate que le quatrième scénario sur la décentralisation du pouvoir de décision, de l'accès aux crédits bancaires et aux autorités locales est nécessaire pour la réalisation du quatrième dispositif (D4). En effet, la plupart des promoteurs ont souligné la nécessité de l'accélération du processus de l'étude des dossiers et de l'accord des crédits demandés dans le cadre du dispositif (CNAC), dans le but de réduire les délais d'attente et de faciliter la tâche aux demandeurs d'emploi présentant des projets crédibles.

2) Plan de proximités entre dispositifs et scénarios :

Ce plan est déterminé via un calcul d'AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) qui est effectué à partir de la matrice d'évaluation des dispositifs en fonction des scénarios



Suivant le plan ci-dessus relatif aux proximités entre scénarios et dispositifs, le quatrième et le troisième scénario (S4 et S3) sont les déterminants du quatrième dispositif (ANEM). Donc, la réussite de ce dispositif est liée à l'accélération du processus de l'étude des dossiers des différents processus de création des postes de travail pour réduire les délais d'attente et de faciliter la tâche aux jeunes.

Le deuxième scénario est lié au deuxième dispositif (D2). Ce qui explique l'influence des aides accordées par l'Etat aux entreprises pour la création de l'emploi dans le cadre du dispositif (CNAC). En effet, parmi les améliorations du dispositif nous pouvons citer les avantages au profit des jeunes promoteurs recrutant au moins 5 personnes.

On remarque que le dispositif d'emploi « D3 : ENGEM » est situé à proximité du premier scénario sur le choix des secteurs d'activité des emplois à créer. Son objectif est d'aider ces jeunes dans la création de leurs propres emplois en particulier dans les zones rurales. En effet, le problème de financement est pris en charge dans le cadre d'amélioration des dispositifs afin de réduire la durée de traitement des dossiers relatifs aux crédits. Il s'agit d'ajouter également l'allongement de l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS). Cependant, les organismes d'emploi doivent orienter et assister les choix des demandeurs d'emploi par des experts dans le domaine, pour assurer la durabilité et la qualité des projets créés ; d'améliorer la communication autour de ces dispositifs publics d'aide à l'emploi, d'assouplir les dispositifs et d'alléger les démarches administratives auprès des agences d'emploi

On constate que l'ensemble des scénarios sont liés aux dispositifs d'emploi. De ce fait, ces scénarios solutionnent la mise en application des dispositifs et les perspectives de la politique d'emploi au niveau de la wilaya de Bejaia.

Conclusion :

Les critères étudiés sont déterminants pour la réussite des dispositifs d'emploi en Algérie. Toutefois, certains critères empêchent la création de l'emploi tel que le critère d'âge par exemple qui est limité à 35 ans par le premier dispositif (ANSEJ), ensuite prolongé à 50 ans dans le deuxième dispositif (CNAC) avec d'autres conditions d'emploi. Donc, le deuxième dispositif complète le premier. De ce fait, on peut jumeler les deux dispositifs en un seul pour faciliter la compréhension du dispositif et assurer la communication de l'information aux demandeurs d'emploi, uniformiser les critères de financement, faciliter le choix du secteur d'activité, etc.

Cependant, certaines activités sont saturées selon la direction de l'ANSEJ, tel que le transport. Une telle décision est prise par des administrateurs non par des experts dans le domaine; ces derniers peuvent orienter le choix des jeunes chômeurs, établir une liste des secteurs des activités opportunes et celles qui sont saturées.

Conformément aux résultats des graphes précédents, les actions engagées par cette étude pour accomplir la tâche des dispositifs d'emploi montrent que la plupart des actions sont indispensables à la création de l'emploi. Il s'agit, de la première action(A1) relative à l'accompagnement des jeunes chômeurs dans le processus de création de leur micro-entreprise qui a un impact important. Ce qui confirme le manque d'expérience, de moyens de financement, d'aide à la conception globale du projet à créer par les demandeurs d'emploi. Cette action complète le dispositif relatif à la communication de l'information, l'explication du dispositif et ses perspectives aux demandeurs de l'emploi.

De même, la troisième action(A3) sur la création d'assistance managériale est très importante pour l'ensemble des dispositifs. En effet, beaucoup d'entreprises et micro entreprises fonctionnent sans stratégie managériale. De ce fait, la plupart des banques ne veulent pas s'engager à financer des projets avant de s'assurer qu'un projet a une viabilité économique par des experts. Elles considèrent, dans ce sens, que les micro-entreprises ont atteint dans certains cas un seuil de risque redouté. A cet effet, il faut que les instruments de soutien ne soient pas seulement administratifs.

En général, les résultats des graphes sur les scénarios (les objectifs) des dispositifs d'emploi ne sont pas atteints. Ce qui fait, qu'à chaque fois le gouvernement améliore les dispositifs d'emploi pour faciliter l'accès à l'emploi, par des mesures telles que la création d'un fond de garantie, la décentralisation du pouvoir de décision, etc.

Afin de rationaliser les dépenses de création de l'emploi et de réduire le taux de chômage dans la willaya de Bejaïa, il faut créer des micros entreprises et

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie

des emplois suivant la vocation économique de cette région. Pour réussir la durabilité des emplois créés, il faut également qu'il y ait un suivi rigoureux par des experts dans le domaine et par la direction de l'emploi.

Compte tenu des limites, notamment celles que nous avons soulevées précédemment, la présente étude ouvre la voie à des recherches ultérieures telles que la rationalisation du coût de l'emploi créé et l'impact des emplois créés sur la productivité de l'entreprise.

Annexe: Questionnaire sur le modèle Multipol.

Première partie : L'objectif de cette partie du questionnaire consiste à identifier et parfaire les variables du modèle (les critères, les actions et les scénarios) pour étudier la réussite des dispositifs ci-dessous dans la création de l'emploi au niveau de la willaya de Bejaïa.

D1 : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ);

D2 : Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC);

D3 : Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit (ANGEM);

D4 : Agence nationale de l'emploi (ANEM).

1) Les critères : Quel est (ou quels sont) le (ou les) les critère(s) que vous allez prendre en compte pour montrer le rôle de votre dispositif dans la création de l'emploi. Pour répondre, merci de bien vouloir cocher la case qui correspond à votre choix.

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| C1 : Age | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| C2 : Type de financement, | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| C3 : Secteur d'activité ; | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| C4 : Type d'emploi créé ; | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| C5 : Capacité de remboursement des crédits; | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| C6 : Durabilité des projets et des emplois créés ; | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| C7 : Nombre d'emplois créés des projets finances. | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Autres : | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

2) Actions: Quelle est (ou quelles sont) le (ou les) les action(s) que vous allez prendre en compte pour réussir votre dispositif dans la création de l'emploi. Pour répondre, merci de bien vouloir cocher la case qui correspond à votre choix.

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie

A1: Accompagnement des jeunes chômeurs dans tout le processus de création de leur micro-entreprise. Oui Non

A2: Organiser des formations et des journées d'études pour les entrepreneures. Oui Non

A3: Création d'un Fond de garantie des crédits. Cette action est-elle importante pour réussir votre dispositif. Oui Non

A4: Création d'un réseau d'assistance managériale et donner une viabilité économique au projet. Oui Non

A5: Assurer le suivi après la création de l'emploi. Oui Non

Autres : Oui Non

3) Scénarios : Quel est (ou quels sont) le (ou les) les scénarios(s) que vous allez prendre en compte pour réussir votre dispositif dans la création de l'emploi. Pour répondre, merci de bien vouloir cocher la case qui correspond à votre choix.

S1: Ce scénario consiste à créer de l'emploi pour les jeunes chômeurs, son objectif est d'aider ces jeunes à la création de micro-entreprises (leurs propres emplois). Oui Non

S2: Constitue de l'aide de l'Etat aux entreprises pour créer des nouveaux emplois. Oui Non

S3: Ce troisième scénario est l'accélération du processus de l'étude des dossiers de différents processus de création des postes de travail. Oui Non

S4: La décentralisation du pouvoir de décision de l'accès aux crédits bancaires aux autorités locales. ? Oui Non

Autres : Oui Non

Deuxième Partie : Cette étape du questionnaire nous permet d'évaluer et construire les matrices suivantes : matrice des scénarios en fonction des critères, matrice des actions en fonction des critères et matrice des scénarios en fonction des critères.

1. Evaluation des actions en fonction des critères : L'évaluation des actions en fonction des critères s'effectue à l'aide des valeurs allant de 0 à 20.

Critères actions	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	Autre
A1								
A2								
A3								
A4								
A5								
Autre								

Évaluation multicritère des dispositifs d'aide à la création d'emploi en Algérie

b) Evaluation des dispositifs en fonction des critères

Cette matrice nous permet de définir des notes allant de 0 à 100 pour chaque dispositif, en fonction de chaque critère défini. La somme des lignes de cette matrice doit être égale à 100.

Critères Dispositifs	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	Autre
D1								
D2								
D3								
D4								
D5								
Autre								

c) Evaluation des scénarios en fonction des critères :

La matrice d'évaluation des scénarios en fonction des critères permet de définir des jeux de poids de critère allant de 0 à 100, pour chaque scénario, en fonction de chaque critère défini. La somme des lignes de cette matrice doit être égale à 100.

Critères Scénarios	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	Autre
S1								
S2								
S3								
S4								
S5								
Autre								

Sources bibliographiques:

1) Ouvrages :

- BELLIER. S, 2000. Compétences en action, Ed, liaison Paris.
- BRUSA. B, 1999. Réussir le détachement externe des cadres Ed, liaisons Paris.
- DUTHIL. G, 1994. Économie de l'emploi et de chômage Ed, Ellipses Paris.
- GODET. M, 2001. Manuel de prospective stratégique, Ed :Dunod, Paris.
- MARTINO J. P, 1993. Technological forecasting for decision making, McGraw Hill.Paris.
- MEIGNANT. A, 2000. Déployer la stratégie Ed: liaison Paris.
- PERROT. S, 2000. L'entrée dans l'entreprise des jeunes diplômés, Ed: Economica, Paris.
- ROY. B, 1985 Méthodologie multicritère d'aide à la décision, Ed: Economica , Paris.
- SAINT-PAUL. R, TENIÈRE-BUCHOT 2001. Scenario -building as a strategic management tool, Ed: Economica-Brookings, Paris.
- SAINT-PAUL R., TENIÈRE-BUCHOT P.F., 1974. Innovation et évaluation technologique, Ed : Entreprise moderne Paris.
- VINCKE. P, 1989 L'aide multicritère à la décision, Ed : Université de Bruxelles,
- ZWICKY F., WILSON A., 1967. New Methods of Thought and Procedure: Contributions to the Symposium on Methodologies, Ed: Springer, Berlin.

2) Articles :

- Adair, P., 'L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail', Cahiers du GRATICE N°1. 2002
- DOUFFIAGUES J., BOURSE F., GHUYSEN J.P., GODET M., "Quel site pour un nouvel aéroport dans le grand bassin parisien ?", Travaux et Recherches de Prospective, Futuribles International, n°4, novembre 1996, Paris
- GODET M., CHAPUY P., COMYN G., Scénarios globaux à l'horizon 2000, Travaux et Recherches de Prospective, n°1, juin 1995, Paris.

3) Sites Internet :

- [http://www. Algerie-dz.com](http://www.Algerie-dz.com), les méthodes utilisées pour résoudre le chômage en Algérie 02Mai 2004.
- <http://www.cnac.dz> , consulté le 15/11/2006.
- <http://www.angem.dz>, consulté le 31/12/2007.
- <http://www. Anem.dz>
- <http://www.cnam.fr/lispor> octobre 2009.
- Ordonnance N° 96-14 du 24 juillet 1996
- <http://www. Ansej.org-dz>, consulté, le 26/12/2009
- <http://www.CNAC.dz> , Décembre 2009.
- <http://www.anem.dz>, Décembre 2009.